



RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20221103-D00698010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 09/11/2022

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 novembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 14), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 3), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Agnès MARTIN

Étaient absents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Anne BENEDETTO, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à Mme Marie LAMBERT, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 2 incluse)

OBJET : 18 - Consolidation d'un corridor écologique - Acquisition au Conseil Départemental du Doubs de terrains situés au lieudit "La Clairière"

Délibération n° 2022/006980

Consolidation d'un corridor écologique - Acquisition au Conseil Départemental du Doubs de terrains situés au lieudit « La Clairière »

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	20/10/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'acquisition de terrains situés au lieudit « La Clairière ».
Dépense : 130 000 €.

Le département du Doubs a proposé de céder à la commune trois parcelles de terrain situées chemin de la Clairière, entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs et la voie de contournement Ouest de Besançon.

Ces terrains sont classés en zone UG (zone autorisant les équipements publics ou d'intérêt collectif) pour la parcelle cadastrée section NR n° 197 et en zone NL (zone naturelle) pour les parcelles cadastrées section NR n° 116 et 118.

D'une contenance totale de 32 607 m², ces parcelles représentent un intérêt dans le cadre du développement des projets socio-écologiques municipaux.

Un accord est intervenu quant aux modalités de la transaction, à savoir :

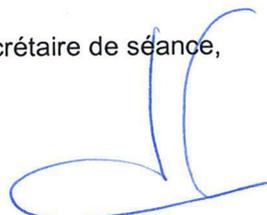
- acquisition par la commune au Conseil Départemental du Doubs (C.D.D.) de la parcelle cadastrée section NR n° 197 d'une contenance de 22 498 m² au prix de 100 000 €, conformément à l'estimation de la Direction Générale des Finances publiques du 10 juin 2022,
- acquisition par la commune au C.D.D. des parcelles cadastrées section NR n° 116 et 118 d'une contenance respective de 7 548 m² et 2 561 m² au prix de 30 000 €, conformément à l'estimation de la Direction Générale des Finances publiques du 10 juin 2022,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l' élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

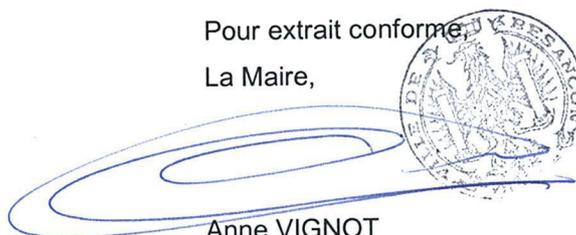
La Secrétaire de séance,



Agnès MARTIN,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme

La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

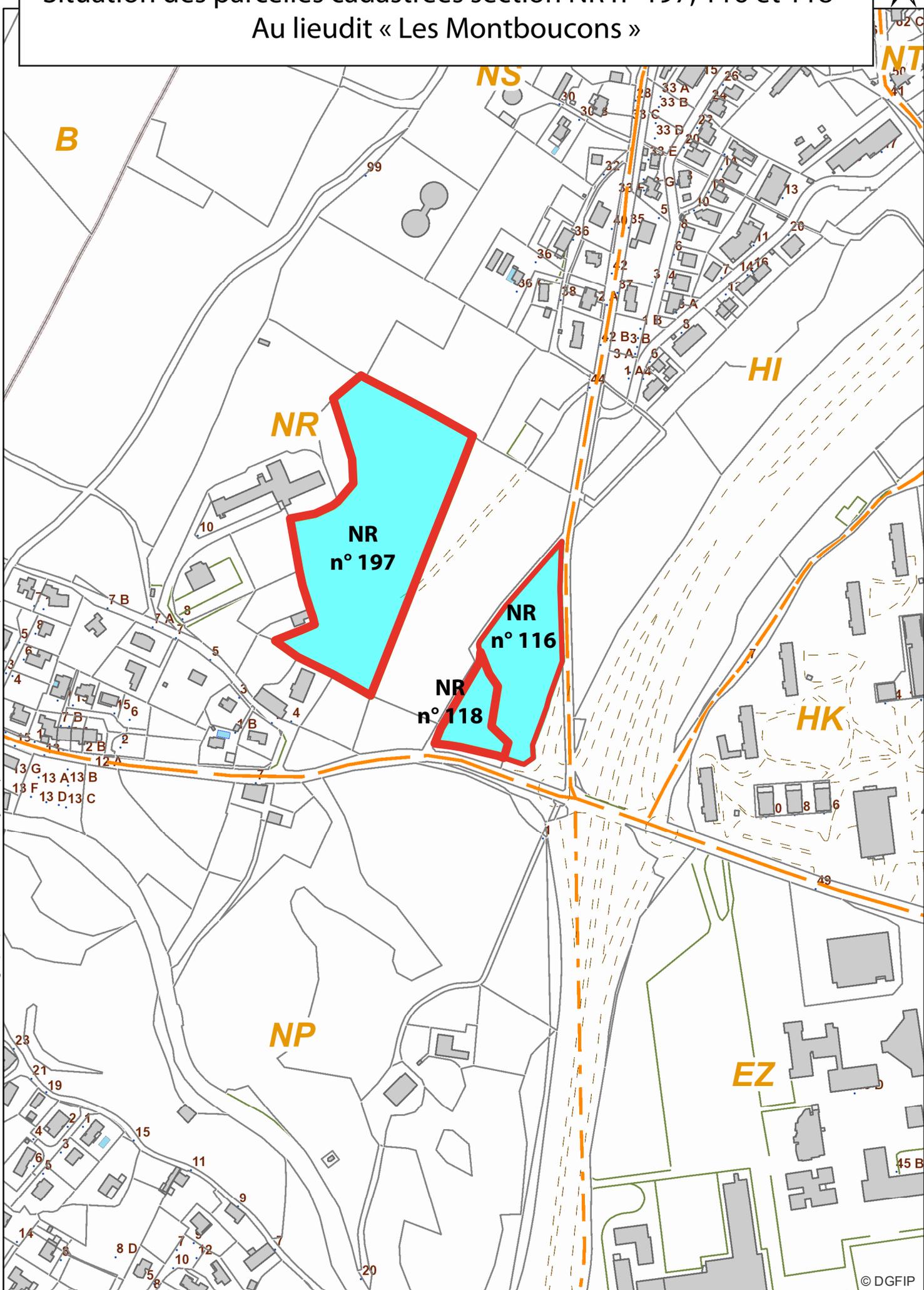
Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Situation des parcelles cadastrées section NR n° 197, 116 et 118 Au lieudit « Les Montboucons »



© 2020 Données issues du Service Information Géographique du Grand Besançon * (sous réserve de modifications)

0 50 100 200 Metres

Date: 24/08/2020

© DGFIP